Le règlement général sur la protection des données (RGPD)

UNE NOUVELLE PRESTATION POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ

En partenariat avec l'Adico, le Centre de gestion de Seine-et-Marne propose désormais un service de délégué à la protection des données mutualisé pour vous aider à vous mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vous pourrez ainsi bénéficier :

- d'un suivi personnalisé ;
- d'un délégué à la protection des données (obligatoire pour les organismes publics) ;
- d'une plateforme en ligne pour suivre l'avancement de votre démarche de mise en conformité ;
- d'un extranet pour accéder à de nombreuses ressources documentaires utiles ;
- de la rédaction des différents documents nécessaires au respect de la règlementation (registre des activités de traitement, procédure d'exercice des droits, violations de données, etc.) ;
- de la production d'un rapport de recommandations sur la base d'un audit mené au sein de votre structure ;
- d'un accompagnement à la décision ;
- d'une tarification adaptée.

Un accompagnement en deux phases

Phase initiale
(1re année)

Sensibilisation des agents de la collectivité aux règles applicables en matière de protection des données.

Audit et inventaire des traitements de données à caractère personnel.

Rédaction du registre de traitement et d'un rapport de recommandations.

Phase d'accompagnement
(les années suivantes)

Informer et conseiller la collectivité au quotidien.

Dispenser des conseils sur demande.

Coopérer avec l'autorité de contrôle.

Mettre à jour la documentation en relation avec le RGPD.

Mettre à jour vos documents administratifs (mentions).

Vous êtes intéressés ? Contactez-nous !
rgpd@cdg77.fr
01 64 14 17 00

10, Points de Vue – CS 40056 – 77564 LIEUSAINT CEDEX
Tél. 01 64 14 17 00 - cdg77.fr